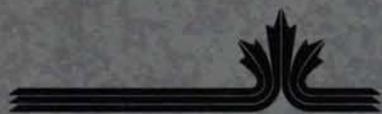
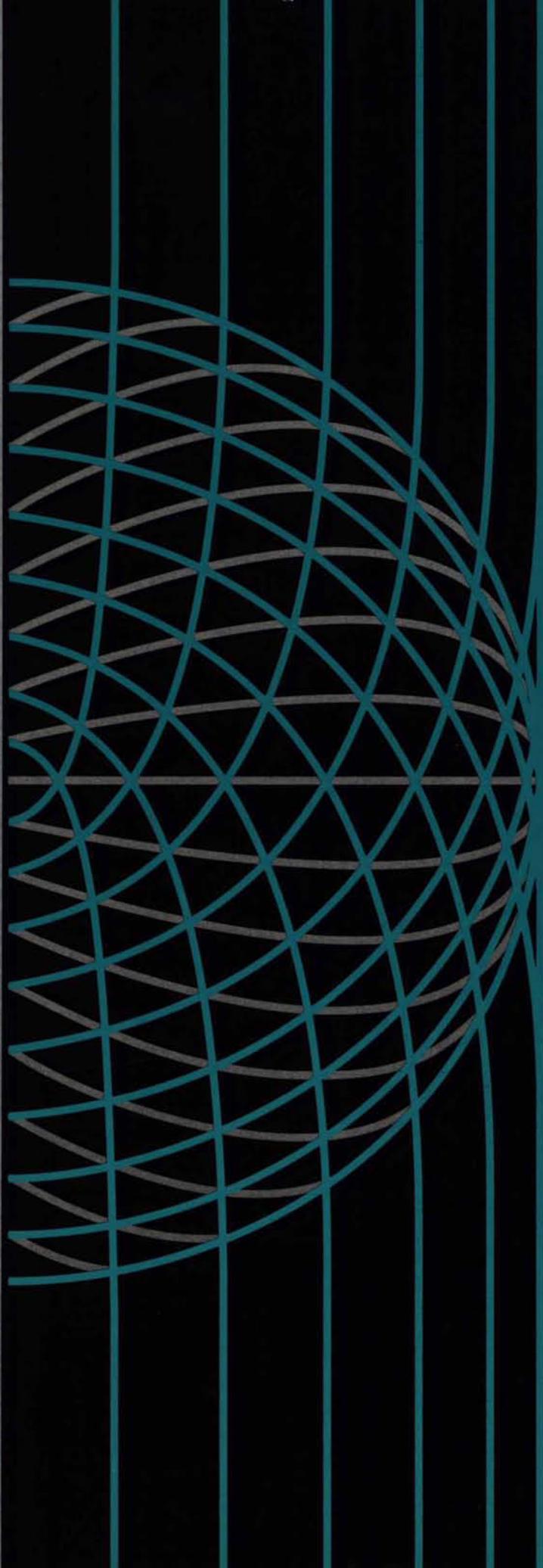


Produits laitiers



Industrie, Sciences et
Technologie Canada

Industry, Science and
Technology Canada

P
R
O
D
U
I
T
S
L
A
I
T
I
E
R
S



1990-1991

PRODUITS LAITIERS

AVANT-PROPOS

Étant donné l'évolution rapide du commerce international, l'industrie canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence si elle veut connaître la croissance et la prospérité. Favoriser l'amélioration du rendement de nos entreprises sur les marchés du monde est un élément fondamental des mandats confiés à Industrie, Sciences et Technologie Canada et à Commerce extérieur Canada. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents grâce auxquels Industrie, Sciences et Technologie Canada procède à l'évaluation sommaire de la position concurrentielle des secteurs industriels canadiens, en tenant compte de la technologie, des ressources humaines et de divers autres facteurs critiques. Les évaluations d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de Commerce extérieur Canada tiennent compte des nouvelles conditions d'accès aux marchés de même que des répercussions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Pour préparer ces profils, le Ministère a consulté des représentants du secteur privé.

Veiller à ce que tout le Canada demeure prospère durant l'actuelle décennie et à l'orée du vingt-et-unième siècle, tel est le défi qui nous sollicite. Ces profils, qui sont conçus comme des documents d'information, seront à la base de discussions solides sur les projections, les stratégies et les approches à adopter dans le monde de l'industrie. La série 1990-1991 constitue une version revue et corrigée de la version parue en 1988-1989. Le gouvernement se chargera de la mise à jour régulière de cette série de documents.

Michael H. Wilson
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
et ministre du Commerce extérieur

Structure et rendement

Structure

L'industrie canadienne des produits laitiers est constituée d'établissements qui transforment le lait cru, généralement le lait de vache provenant des fermes laitières, en produits alimentaires divers.

La production laitière se répartit en deux sous-secteurs : le « lait de consommation » et le « lait de transformation ». Le premier sous-secteur s'occupe essentiellement de la pasteurisation du lait de consommation et de la production de crèmes. Parmi les autres principaux produits de ce sous-secteur, mentionnons le lait frais, le lait au chocolat, le babeurre et les crèmes fraîches. Ces produits utilisent 39 % du lait cru produit au Canada.

Le second sous-secteur consomme les 61 % restants de la production de lait cru. Ce lait est appelé « lait de

transformation » parce qu'il est transformé en produits alimentaires à valeur ajoutée comme les fromages naturels et fondus, le beurre de laiterie, le lait condensé ou évaporé, la crème glacée, le yogourt, le lait en poudre entier ou écrémé, les desserts surgelés comme les sorbets, et les boissons aux fruits à base de lait ou de yogourt.

L'industrie des produits laitiers occupe le deuxième rang — après celle de la viande rouge — parmi les industries de transformation des aliments au Canada. Les produits laitiers représentent environ 20 % de la valeur totale des expéditions du secteur alimentaire. En 1990, cette industrie a transformé environ 73 millions d'hectolitres de lait, pour une valeur estimative à la ferme de 3,4 milliards de dollars.

En 1990, les expéditions de produits laitiers divers ont été estimées à environ 7,35 milliards de dollars (figure 1). La plus grande partie de cette production était destinée au marché intérieur. Les exportations ont été évaluées à 139 millions de dollars, soit 1,9 % de la production. Les principaux marchés

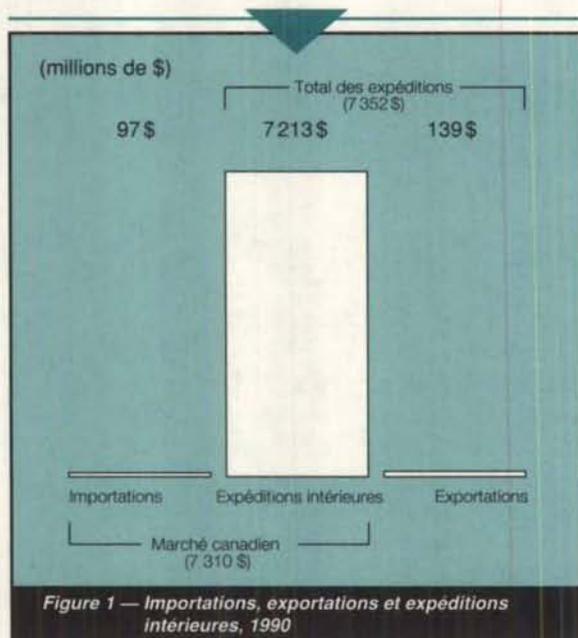


Figure 1 — Importations, exportations et expéditions intérieures, 1990

d'exportation sont les pays en voie d'industrialisation, comme l'Algérie, dont les besoins sont supérieurs à sa capacité de production intérieure, ou encore le Mexique, vers lequel nous exportons depuis longtemps nos surplus de lait écrémé en poudre et d'autres produits comme le lait évaporé et le fromage. Parmi les autres marchés d'exportation, signalons les Antilles, le Sud-Est asiatique, la Communauté européenne (CE) et les États-Unis. En 1990, les importations se sont chiffrées à environ 97 millions de dollars, soit environ 1,3 % du marché intérieur. La plus grande partie des produits d'importation entrés au Canada étaient des fromages comme l'Emmenthal, le Gouda et le Havarti. En 1990, le secteur des produits laitiers affichait une balance commerciale de 42 millions de dollars.

En 1990, l'industrie canadienne des produits laitiers regroupait environ 361 établissements et employait 24 420 personnes. Ce nombre ne comprend pas les milliers d'emplois créés dans les secteurs du transport, de l'emballage, des fournitures alimentaires, de l'entreposage, de la commercialisation et de la publicité.

On trouve des usines de traitement du lait dans toutes les régions du pays. La répartition géographique de ces usines est similaire à celle des centres de production du lait. Des établissements de traitement du lait de consommation sont situés dans toutes les provinces, près des grands centres urbains. Les entreprises de traitement du lait de transformation,

pour leur part, sont généralement installées dans les régions rurales qui produisent du lait.

Au Canada, l'industrie laitière se subdivise en trois grands groupes. Près de la moitié des entreprises sont des coopératives, ou des organismes gérés par des administrateurs professionnels embauchés par des groupes de propriétaires. Les sociétés publiques représentent environ 35 % des entreprises, et les petites entreprises privées constituent le reste du secteur, soit environ 15 %. Les usines de lait de transformation sont généralement exploitées par des coopératives, alors que le traitement du lait de consommation est principalement le fait de sociétés publiques et privées. Il y a très peu de propriété étrangère directe dans cette industrie. Néanmoins, c'est surtout par le biais d'entreprises en participation ou d'accords de licence que les innovations techniques et les nouveaux produits ont fait leur entrée sur le marché canadien.

En vertu de la loi fédérale, l'industrie des produits laitiers est assujettie à des contrôles à l'importation, à des taxes intérieures ainsi qu'aux politiques nationales de soutien des prix afin d'offrir un revenu satisfaisant aux producteurs de lait. Actuellement, le prix cible du lait de transformation, établi par le gouvernement fédéral, est de 48,55 \$ l'hectolitre plus des frais financiers de 0,14 \$ l'hectolitre pour les réserves normales de beurre, soit un total de 48,69 \$ l'hectolitre. Le prix du lait de consommation est fixé par les régies ou les commissions provinciales.

Rendement

Depuis le milieu des années 1970, divers facteurs ont conduit cette industrie à rationaliser ses activités à l'échelle de l'usine. Au nombre de ces facteurs, signalons l'évolution de la structure démographique et de la demande de produits laitiers, à laquelle s'ajoutent les changements technologiques et l'augmentation des coûts de certains services comme l'énergie et le transport. La population canadienne vieillit, et son niveau de vie s'améliore, ce qui pousse les consommateurs à exiger une plus grande variété de produits alimentaires, et à accorder plus d'attention à la qualité et à la valeur nutritive de leurs aliments. Les usines de produits laitiers ont réagi en fabriquant une plus grande gamme de produits qu'auparavant, ce qui leur a souvent permis de profiter de réductions des coûts du transport et de l'énergie.

Le nombre d'usines a diminué, passant de 400 en 1983 à environ 361 en 1990. La production totale de lait a fait un léger bond, passant de 72,3 millions d'hectolitres en 1983 à 73,2 millions d'hectolitres en 1990, soit un gain net de 1,5 %. La quantité de lait traité dans chaque usine est passée de 0,18 million d'hectolitres en 1983 à 0,20 million d'hectolitres en 1990, soit une augmentation de 11 %. Pendant ce temps, la main-d'œuvre diminuait, passant de 25 306 emplois en

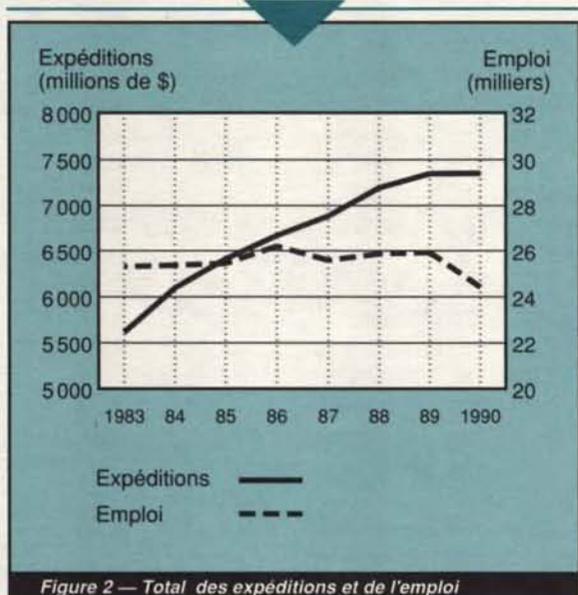


Figure 2 — Total des expéditions et de l'emploi

1983 à environ 24 420 en 1990 (figure 2). Ce déclin au chapitre de l'emploi, combiné aux améliorations apportées aux usines et à la technologie, a fait augmenter la productivité de 20 %. La valeur des expéditions totales de produits laitiers est passée de 5,6 milliards de dollars en 1983 à 7,35 milliards de dollars en 1990, soit une augmentation de 31,3 %. Dans l'intervalle, les fusions et les achats de sociétés sont devenus plus fréquents, résultats de la lutte des entreprises pour conserver leur part du marché intérieur, augmenter leur *quota* de lait de transformation et accroître leurs bénéfices en améliorant l'efficacité de leurs installations. Les quatre plus importantes sociétés comptent maintenant pour plus de 50 % du marché intérieur.

Les immobilisations annuelles dans l'industrie se sont accrues régulièrement, passant de 73,4 millions de dollars en 1983 à environ 158,9 millions de dollars en 1990, en raison notamment de l'acquisition de technologie et de matériel de pointe, de la création de nouvelles gammes de produits et de la construction de nouvelles usines. En dollars constants de 1981, l'augmentation est un peu moindre, soit de 68,6 millions de dollars en 1983 à 137 millions de dollars en 1990. Le rendement annuel du capital s'est établi en moyenne à 12,7 % entre 1983 et 1987¹, comparativement à 9,6 % dans l'ensemble du secteur des produits alimentaires. Les bénéfices après impôts sont passés de 171,2 millions de dollars en 1983, à environ 192 millions de dollars en 1990. En pourcentage du revenu, les bénéfices annuels sont restés sensiblement

les mêmes, soit entre 2 et 3 %, mais ils ont diminué d'environ un cinquième entre 1987 et 1990.

Les exportations ont diminué, passant de 239 millions de dollars en 1983 à environ 139 millions de dollars en 1990. Cette baisse est due à la diminution des prix à l'exportation et aux réductions prévues des *quotas* de lait disponibles pour la fabrication de produits d'exportation. Les importations ont fluctué tout au long de cette période, atteignant en 1987 et en 1988 un sommet sur le marché canadien.

Au moment où nous rédigeons ce profil, l'économie du Canada de même que celle des États-Unis montrent des signes de redressement, à la suite d'une période de récession. En plus d'avoir vu leurs carnets de commandes diminuer, les entreprises du secteur des produits laitiers ont dû subir des pressions sous-jacentes les incitant à une restructuration à long terme. Avec les signes de relance, même s'ils sont encore irréguliers, la perspective à moyen terme va s'améliorer. Alors que les pressions exercées par la courte période de récession ont accéléré les processus d'adaptation et de restructuration de l'industrie de transformation du lait, la consommation de lait ne réagit pas rapidement aux changements de prix.

Forces et faiblesses

Facteurs structurels

La structure nationale de gestion des approvisionnements laitiers influe directement sur la compétitivité de l'industrie des produits laitiers. Le programme de gestion mis en place a permis d'équilibrer l'offre de lait et la demande prévue de produits laitiers. Il a effectivement réduit les cycles de pénurie et d'excédent qui avaient toujours marqué ce secteur de l'industrie. Il a aussi instauré la stabilité des prix et protégé l'industrie contre les importations. Tous ces éléments devraient profiter à l'industrie laitière canadienne.

Cependant, la gestion des approvisionnements laitiers a aussi créé des problèmes pour ce secteur. L'objectif premier de cette politique était d'assurer aux producteurs de lait des revenus stables et acceptables en établissant des prix de soutien du beurre et du lait écrémé en poudre, fondés sur un prix cible du lait payé aux producteurs. Toutefois, ces prix sont nettement plus élevés que les prix internationaux équivalents, bien qu'applicables à l'ensemble du secteur canadien. Malgré tout, la plupart des pays industrialisés ont adopté une formule quelconque de soutien aux producteurs laitiers. Ainsi, le Canada a-t-il fondé sa politique de gestion des approvisionnements laitiers sur les dispositions de l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

¹L'année la plus récente pour laquelle nous disposions, au moment d'écrire ces lignes, de données de Statistique Canada sur la production du lait.



Les États-Unis ont fixé leurs *quotas* d'importations en fonction des dispositions du GATT. La CE impose des taxes variables à l'importation, rembourse les droits d'exportation et recourt à d'autres programmes de soutien dans le cadre de sa Politique agricole commune. Les différences entre ces divers programmes de soutien les rendent difficiles à comparer, et font qu'il est presque impossible d'évaluer leurs répercussions sur le commerce international ou la compétitivité des produits laitiers.

Les *quotas* de mise en marché influent également sur cette industrie. Les stocks de production laitière étant réglementés, ces *quotas* ont acquis une valeur marchande considérable qui se matérialise au moment de la vente d'une exploitation laitière. En conséquence, les entreprises de transformation des produits laitiers doivent payer de plus en plus cher leur matière première.

En outre, la structure actuelle de gestion des approvisionnements dans l'industrie laitière a permis à ce secteur de conserver son caractère régional. Dans l'ensemble, la répartition des usines correspond à celle des *quotas* provinciaux. En pratique, cela signifie que le lait de consommation est principalement vendu dans sa province d'origine. Même si la consolidation des usines visant à favoriser les économies d'échelle se poursuit, peu d'établissements sont en mesure de servir les marchés de l'extérieur de leur province à l'échelle nationale. Cela est dû essentiellement au fait que l'envergure de leur exploitation est en grande partie fondée sur le *quota* provincial qui leur est attribué, et sur la taille du marché provincial à desservir.

La distribution des produits du lait de transformation se fait de façon moins limitée. Certaines entreprises se spécialisent dans la fabrication de produits à valeur ajoutée plus grande que celle du lait ou à longue durée de conservation. Ces produits sont vendus dans tout le pays, même si le lait dont ils sont faits est soumis à des règlements provinciaux. Le fromage et le beurre, par exemple, qui ne sont pas aussi périssables que le yogourt, font l'objet d'un commerce interprovincial. Une portion grandissante de ce commerce interprovincial est formée de produits emballés individuellement et destinés à la vente au détail. Le yogourt est également vendu au niveau interprovincial, mais à l'intérieur d'un secteur géographique assez restreint.

Facteurs liés au commerce

La plupart des pays industrialisés ont adopté une politique nationale de soutien de l'industrie laitière en fixant le rendement recherché pour la production, en offrant des subventions à la consommation, des programmes d'écoulement des excédents financés par les producteurs, et en dressant des barrières non tarifaires. Ces méthodes ferment le marché intérieur à l'approvisionnement extérieur. Ainsi, le commerce international se divise-t-il en deux catégories. La première comprend le

commerce, entre pays industrialisés, de produits à valeur ajoutée, dont les quantités sont établies par des accords bilatéraux de limitation, et à des prix conformes aux politiques laitières respectives des pays. La seconde catégorie touche les exportations de produits laitiers vers les pays en voie d'industrialisation, à des prix sensiblement moins élevés, dans le cadre de programmes d'écoulement des produits excédentaires. Dans ce contexte, le Canada est un exportateur relativement important de lait en poudre, avec environ 2 à 5 % des exportations mondiales.

L'importation au Canada de produits à base de lait de vache est soumise à des restrictions définies par la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* qui interdit l'entrée au Canada de denrées connaissant un excédent de production, comme le beurre et le lait en poudre. Le principal produit d'importation est le fromage, dont le *quota* est fixé à 20 411 tonnes par année.

La CE, les États-Unis et le Japon limitent l'importation des produits laitiers en imposant des *quotas* ou des prix planchers ou plafonds à l'importation. La Politique agricole commune de la CE prévoit un barème variable de taxes à l'importation qui a pour effet d'annuler les subventions accordées par les autres pays exportateurs à leurs producteurs. Les États-Unis ont surtout recours à l'imposition de *quotas* d'importation variables selon le pays, en vertu de l'article 22 d'une loi datant de 1933, l'*Agricultural Adjustment Act*. Le Japon a récemment assoupli certaines de ses mesures de contrôle des importations. Cependant, ce pays conserve un grand nombre d'éléments de contrôle par l'intermédiaire des ministères, des organismes ou des entreprises du gouvernement. Ainsi, la société japonaise de promotion de l'industrie du bétail intervient-elle encore activement sur le marché des principaux produits laitiers, et exerce des pouvoirs monopolistiques sur les importations de certains produits comme le beurre et le lait en poudre. La CE rembourse les droits d'exportation appliqués aux produits laitiers. Les États-Unis remboursent les pertes résultant de l'exportation des surplus de produits laitiers achetés par la Commodity Credit Corporation avec l'argent des contribuables. Ces programmes ont pour effet de faire baisser les cours internationaux de certains produits laitiers.

En vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), le Canada conserve le droit d'imposer des restrictions à l'importation des produits laitiers dans les limites prévues par le GATT. Cela comprend la possibilité de limiter les importations d'autres produits laitiers en les inscrivant sur la liste des marchandises d'importation contrôlée (LMIC), à condition que cela soit fait conformément aux règlements du GATT actuellement en cours de révision dans le cadre de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales. Aux termes de l'article 710 de l'ALE, le Canada et les États-Unis conservent leurs droits et obligations prévus par le GATT touchant les produits agricoles et les boissons, notamment au chapitre des restrictions à



Echantillons de tarifs NPF sur les produits laitiers

	Canada	États-Unis	Communauté européenne ^a	Japon
Beurre	24,6¢/kg	12,3¢/kg	23 % + taxe	45 %
Fromage	7,72¢/kg	10 à 16 %	23 % + taxe	35 % ^b
Crème	17,5 %	0,5¢/L	16 % + taxe	franchise ^b
Lait de consommation	17,5 %	0,4¢/L	16 % + taxe	franchise ^b
Crème glacée	15 %	20 %	24 % + taxe	35 %
Lait en poudre	7,72¢/kg	3,3¢/kg	18 % + taxe	30 %
Yogourt	15 %	20 %	24 % + taxe	35 %

^aLa taxe imposée par la CE est variable, et vise à donner aux produits importés un prix supérieur d'au moins 10 % au prix des produits équivalents fabriqués sur place. Ces taxes sont généralement considérées comme des barrières non tarifaires.

^bSous réserve des *quotas* d'importation imposés par le ministère japonais de l'Agriculture, des Forêts et des Pêcheries. Les importations de crème et de lait de consommation provenant du Canada sont nulles à cause des frais de transport élevés et des exigences sanitaires de la *Loi sur l'hygiène et l'alimentation*.

l'importation stipulées à l'article XI du GATT. Le 19 janvier 1988, le Canada ajoutait à la LMIC plusieurs produits laitiers, dont les plus importants étaient la crème glacée et le yogourt. Le *quota* d'importation de 1990 était fixé à 347 000 kilogrammes pour la crème glacée et à 332 000 kilogrammes pour le yogourt; le *quota* de 1991, publié le 24 janvier, était le même. En septembre 1989, un comité du GATT a décrété que les restrictions imposées par le Canada sur les importations de crème glacée et de yogourt n'étaient pas conformes aux dispositions de l'article XI du GATT tel que rédigé actuellement. Le Canada a décidé d'attendre les résultats des négociations du GATT, qui devraient être annoncés en 1991, avant de faire connaître les mesures qu'il prévoit prendre afin de se conformer au règlement.

Le tableau ci-dessus présente la liste des tarifs imposés aux produits importés de pays ayant le statut de NPF.

L'ALE prévoit l'élimination des tarifs applicables aux produits laitiers provenant de l'un ou de l'autre pays, en 10 étapes annuelles et égales, commençant le 1^{er} janvier 1989 et prenant fin le 1^{er} janvier 1998. Les tarifs canadiens de 1992 sur les produits importés sont donc inférieurs de 40 % aux tarifs de la NPF.

Facteurs technologiques

En général, l'industrie laitière du Canada emploie les techniques les plus récentes pour transformer et fabriquer

les produits laitiers à valeur ajoutée. De ce point de vue, l'industrie est très compétitive sur le plan international. Les grandes laiteries canadiennes exploitent de vastes usines, où l'on peut fabriquer en même temps plusieurs produits, et qui sont munies de systèmes de commande informatisés pour chaque étape de la production. L'industrie a également mis au point un système ultra-moderne de traitement à température très élevée pour la production de lait et de crème à longue durée de conservation.

La rationalisation des opérations au Canada se fait toutefois plus lentement qu'aux États-Unis ou dans la CE. Bon nombre d'usines, surtout celles qui produisent du beurre et du lait en poudre, ne se sont pas modernisées. Les bénéfices ne sont pas intéressants et ces produits sont presque toujours écoulés à bas prix sur les marchés mondiaux.

L'industrie utilise une grande variété d'emballages, de formes et de tailles diverses, afin de satisfaire les goûts changeants des consommateurs. Cette méthode de commercialisation correspond étroitement à l'évolution observée sur les marchés américains et européens des produits laitiers. Les initiatives du gouvernement fédéral relatives à la protection de l'environnement, comme le Protocole national sur l'emballage (PNE) proposé par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, témoignent de la préoccupation croissante de la population canadienne pour les questions d'emballage, de sécurité et d'accumulation des déchets. D'autres pays prennent également des mesures similaires. Un projet d'étude sur l'emballage des produits laitiers à toutes les étapes de leur production, depuis la ferme jusqu'aux consommateurs, a été approuvé par l'industrie des produits laitiers et sera réalisé sous les auspices du Conseil national de l'industrie laitière du Canada et du PNE.

Autres facteurs

L'industrie laitière du Canada est un secteur extrêmement réglementé. Toutes les provinces réglementent leur approvisionnement en lait. La plupart interdisent ou limitent également la production et la commercialisation de produits composés comme les mélanges de margarine et de beurre, afin de réduire la concurrence entre ces deux produits. Une révision de cette réglementation est en cours tant à l'échelle fédérale que provinciale.

Les ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture sont responsables de l'inspection des laiteries. Les produits vendus à l'échelle interprovinciale doivent subir une inspection fédérale. Consommation et Corporations Canada administre la *Loi des aliments et drogues* ainsi que la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* afin de voir à l'inscription correcte, sur les étiquettes, des ingrédients entrant dans la composition des aliments. Santé et Bien-être Canada administre pour sa part certains articles de la *Loi sur les aliments et drogues* qui portent sur la sécurité des produits, la protection contre la falsification et la santé des consommateurs.



Affaires extérieures Canada et Commerce extérieur Canada veillent à l'application de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, et s'assure que les *quotas* imposés sur les produits laitiers figurant sur la liste des marchandises d'importation contrôlées soient respectés.

Évolution du milieu

L'entrée en vigueur de l'ALE n'a pas eu de répercussions importantes sur l'industrie laitière puisque la structure de gestion des approvisionnements ainsi que les *quotas* à l'importation demeurent en place. Toutefois, tandis que les tarifs imposés aux consommateurs sur les produits de seconde transformation de l'industrie laitière diminuent graduellement (telle la valeur ajoutée aux produits de détail comme les pizzas congelées, le pudding et les tablettes de chocolat), des pressions directement reliées aux prix se font ressentir. L'industrie laitière a répondu à ces pressions en introduisant un programme provisoire et souple de rabais en attendant les résultats des négociations du GATT.

L'industrie continuera de s'adapter à l'évolution rapide du marché intérieur où la demande porte de plus en plus sur de nouveaux produits présentés dans des emballages novateurs. En s'adaptant à la mondialisation accrue du commerce, les entreprises canadiennes tiennent compte des initiatives à plus long terme mises en place pour la protection de l'environnement ainsi que des négociations sur le commerce international, dans leur analyse des politiques de gestion des approvisionnements nationaux et leurs efforts permanents pour améliorer leur compétitivité sur la scène internationale.

Les débouchés sur le marché américain devraient rester sensiblement les mêmes, puisqu'aux termes de l'ALE, la politique laitière américaine sera maintenue, tout comme les *quotas* sur les importations. Les entreprises tant canadiennes qu'américaines continueront à satisfaire la demande des consommateurs pour des produits nutritifs à faible teneur en matières grasses. Ainsi, vient-on de lancer sur le marché du lait contenant seulement 1 % de matières grasses, alors que le lait partiellement écrémé en contient 2 % et le lait entier, 3,25 %. Ce nouveau produit augmente la pression qu'exerce sur l'industrie l'obligation de trouver des débouchés pour les matières grasses excédentaires.

Évaluation de la compétitivité

Au Canada, l'industrie laitière a évolué à l'intérieur du cadre établi par la politique de gestion des approvisionnements du lait. L'évaluation de son rendement ne peut donc se faire que dans le contexte d'un marché très réglementé.

Les coûts d'exploitation de cette industrie font actuellement l'objet d'une analyse effectuée par divers ministères fédéraux et provinciaux, analyse qui vise à déterminer sa position concurrentielle par rapport à l'industrie laitière des autres pays industrialisés. Le prix à la ferme du lait canadien est parmi les plus élevés du monde, surtout si on le compare à celui de pays à faible prix de revient comme la Nouvelle-Zélande. Selon le pourcentage de matières grasses et selon le produit, le coût du lait cru peut représenter entre 10 et 85 % du coût du produit fini. Les produits laitiers canadiens dont la principale matière est le lait cru ne soutiennent donc pas la concurrence sur le marché international.

La révision de la Politique agricole et de la Politique laitière à long terme, à laquelle Agriculture Canada entend se livrer, ainsi que les négociations commerciales multilatérales concernant les produits laitiers, en cours dans le cadre du GATT, auront des répercussions sur la compétitivité de l'industrie. Il est trop tôt pour évaluer l'incidence des autres aspects de l'évolution internationale sur l'industrie laitière du Canada. Des exemples de cette évolution comprennent le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, l'intégration économique de l'Europe après 1992 ainsi que le réalignement économique de l'ex-Union soviétique et des pays du bloc de l'Est. Certaines questions comme les restrictions à l'importation (les dispositions relatives à la gestion des approvisionnements) définies à l'article XI du GATT, les subventions à la production et à l'exportation pour des produits agricoles sont des sujets présentement à l'étude.

Pour plus de renseignements sur ce dossier, s'adresser à la

Direction générale des produits alimentaires
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Objet : Produits laitiers
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-2941
Télécopieur : (613) 941-3776



PRINCIPALES STATISTIQUES^a

	1973	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Établissements	646	400	401	394	393	375 ^c	364	372	361 ^b
Emploi	27 819	25 306	25 368	25 445	26 201	25 582	25 870	25 920	24 420 ^b
Expéditions (millions de \$)	1 715	5 615	6 096	6 411	6 668	6 884	7 195	7 349	7 352 ^c
PIB ^d (millions de \$ constants de 1981)	934,2	973,7	973,2	974,7	987,2	1 007,8	1 025,3	1 007,7	1 397,0
Investissements ^e (millions de \$)	64,6	73,4	116,2	129,4	114,1	149,6	157,2	183,6	158,9 ^f
Bénéfices après impôts ^g (millions de \$)	48,0	171,2	179,4	194,5	170,7	186,6	190,0 ^b	191,0 ^b	192,0 ^b
(% des revenus)	2,5	3,0	2,7	2,7	2,4	2,7	2,2 ^b	2,2 ^b	2,1 ^b

^aPour les établissements, l'emploi et les expéditions, voir *Industries des aliments*, n° 32-250 au catalogue de Statistique Canada, annuel, CTI 1041 (Industrie du lait de consommation) et CTI 1049 (Autres industries de produits laitiers).

^bEstimations d'ISTC.

^cVoir *Enquête mensuelle sur les industries manufacturières*, n° 31-001 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

^dVoir *Produit intérieur brut par industrie*, n° 15-001 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

^eVoir *Dépenses d'immobilisations et de réparations, sous-industries manufacturières, perspective*, n° 61-214 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

^fDonnées préliminaires.

^gVoir *Statistique financière des sociétés*, n° 61-207 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

STATISTIQUES COMMERCIALES

	1973	1983	1984	1985	1986	1987	1988 ^c	1989 ^c	1990 ^d
Exportations ^a (millions de \$)	88	239	241	217	193	146	191	176	139
Expéditions intérieures (millions de \$)	1 627	5 376	5 855	6 194	6 475	6 738	7 004	7 173	7 213
Importations ^b (millions de \$)	63	97	100	104	104	143	137	130	97
Marché canadien (millions de \$)	1 690	5 473	5 955	6 298	6 579	6 881	7 141	7 303	7 310
Exportations (% des expéditions)	5,1	4,3	4,0	3,4	2,9	2,1	2,7	2,4	1,9
Importations (% du marché canadien)	3,7	1,8	1,7	1,7	1,6	2,1	1,9	1,8	1,3

^aVoir *Exportations par marchandise*, n° 65-004 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

^bVoir *Importation par marchandise*, n° 65-007 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

^cIl importe de noter que les données de 1988 et des années ultérieures se fondent sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Avant 1988, les données sur les expéditions, les exportations et les importations étaient classifiées selon la Classification des produits industriels (CPI), la Classification des marchandises d'exportation (CME), et le Code de la classification canadienne pour le commerce international (CCCCI), respectivement. Bien que les données soient présentées comme une série chronologique, nous rappelons que le SH et les codes de classification précédents ne sont pas entièrement compatibles. Ainsi, les données de 1988 et des années ultérieures ne traduisent pas seulement les variations des tendances des expéditions, des importations et des exportations, mais aussi le changement de système de classification. Il est donc impossible d'évaluer avec précision la part respective de chacun de ces facteurs dans les données de 1989 et de 1990.

^dEstimations d'ISTC.



PROVENANCE DES IMPORTATIONS^a (% de la valeur totale)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
États-Unis	10,3	12,0	14,4	15,4	18,8	11,8	11,1	10,0
Communauté européenne	81,4	79,0	78,9	62,4	53,6	58,7	55,0	56,2
Asie	0,1	–	0,1	0,2	8,7	8,8	10,2	8,0
Autres	8,2	9,0	6,6	22,0	18,9	20,7	23,7	25,8

^aVoir *Importation par marchandise*, n° 65-007 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

DESTINATION DES EXPORTATIONS^a (% de la valeur totale)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
États-Unis	5,9	5,8	7,4	7,8	16,8	10,9	11,8	12,1
Communauté européenne	8,4	6,2	7,5	8,6	14,3	12,3	15,8	10,1
Asie	11,3	5,4	7,8	12,1	8,4	15,6	13,8	7,8
Autres	74,4	82,6	77,3	71,5	60,5	61,2	58,6	70,0

^aVoir *Exportations par marchandise*, n° 65-004 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

RÉPARTITION RÉGIONALE^a (moyenne de la période 1986–1988)

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
Établissements (% du total)	10,9	27,6	35,8	18,7	7,0
Emploi (% du total)	X	34,4	32,1	X	X
Expéditions (% du total)	X	40,1	33,0	X	X

^aVoir *Industries des aliments*, n° 32-250 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

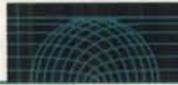
X : confidentiel



PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom	Pays d'appartenance	Emplacement des principaux établissements
Agrinove, Coopérative Agro-alimentaire	Canada	Beauceville (Québec) Saint-Agapit (Québec) Sainte-Claire (Québec)
Agropur, Coopérative Agro-alimentaire	Canada	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) Oka (Québec) Lachute (Québec) Granby (Québec) Montréal (Québec) Trois-Rivières (Québec) Sherbrooke (Québec)
Les Aliments Ault Limitée	Canada	Montréal (Québec) Victoriaville (Québec) Halton Hills (Ontario) Thunder Bay (Ontario) Toronto (Ontario) Ottawa (Ontario) Winchester (Ontario) Balderson (Ontario) Windsor (Ontario)
Beatrice Foods Inc.	États-Unis	Montréal (Québec) Napanee (Ontario) London (Ontario) Kingston (Ontario) Oshawa (Ontario) Kitchener (Ontario) Edmonton (Alberta) Lethbridge (Alberta) Calgary (Alberta)
Central Alberta Dairy Pool	Canada	Red Deer (Alberta) Calgary (Alberta) Lethbridge (Alberta)
Dairy Producers Co-operative Ltd. (Saskatchewan) (Manco Foods Inc.)	Canada	Regina (Saskatchewan) Saskatoon (Saskatchewan) Lloydminster (Saskatchewan) North Battleford (Saskatchewan) Winnipeg (Manitoba) Brandon (Manitoba) Dauphin (Manitoba)
Fraser Valley Milk Producers' Co-operative Association	Canada	Vancouver (Colombie-Britannique) Burnaby (Colombie-Britannique) Abbotsford (Colombie-Britannique)

(suite à la page suivante)



PRINCIPALES SOCIÉTÉS (suite)

Nom	Pays d'appartenance	Emplacement des principaux établissements
Gay Lea Foods Co-operative Ltd.	Canada	Baden (Ontario) Weston (Ontario) Guelph (Ontario) Woodstock (Ontario)
Kraft General Foods Canada Inc.	États-Unis	Montréal (Québec) Ingleside (Ontario) Williamstown (Ontario)
Lactel Inc.	Canada	Québec (Québec) Montréal (Québec) Thetford Mines (Québec)
Natrel Inc.	Canada	Montréal (Québec)
Northern Alberta Dairy Pool Ltd.	Canada	Edmonton (Alberta) Bashaw (Alberta) Grande-Prairie (Alberta) Dawson Creek (Colombie-Britannique)
Les Fromages Saputo Ltée	Canada	Maskinongé (Québec) Saint-Léonard (Québec) Mont-Laurier (Québec) Saint-Hyacinthe (Québec) Montréal (Québec) Cookstown (Ontario)

ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE

Conseil national de l'industrie laitière
221, avenue Laurier est
OTTAWA (Ontario)
K1N 6P1
Tél. : (613) 238-4116
Télécopieur : (613) 238-6247

Imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées.

